



Municipalité de Cayamant

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 20 décembre 2022 à 19h00 à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale, occupe le siège de secrétaire d'assemblée est également présente Cynthia Emond, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

2022-12-152 Adoption des prévisions budgétaires 2023

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2023 :

Prévision budgétaire 2023

Revenus

Taxes générales :	2 139 709\$
Services :	393 625\$
Tenant lieu- taxes :	106 783\$
Permis, imposition droit	
Amendes, pénalités-intérêts, etc. :	131 455\$
Subvention, transfert conditionnel :	608 983\$
Coupe de bois :	112 540\$
<u>Total des revenus :</u>	<u>3 493 095\$</u>

Dépenses

Administration générale :	784 956\$
Sécurité publique :	325 946\$
Voirie & hygiène :	1 291 938\$
Santé & bien-être :	2 000\$
Aménagement, urbanisme,	
Développement économique :	104 877\$
Activités récréatives, loisirs	
Cultures :	91 802\$
Frais financement :	20 419\$
Remboursement capital :	89 892\$
Activités d'investissement :	340 792\$
Quotes-Parts MRC :	327 933\$
Coupe de bois :	112 540\$
<u>Total des dépenses :</u>	<u>3 493 095\$</u>

Adoptée unanimement.

Note : le procès-verbal duquel est extraite cette résolution est sujet à approbation à la séance subséquente.